

Alerte audit et certification

NORMES CANADIENNES D'AUDIT (NCA)

MAI 2020

NORME ABORDÉE

NCA 315 (révisée), *Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives*

Ce que vous devez savoir

Le présent bulletin *Alerte audit et certification* vise à informer les professionnels en exercice de certaines questions liées à la NCA 315, *Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives*.

Quelle est la date d'entrée en vigueur de la norme?

La NCA révisée s'applique aux audits d'états financiers des périodes ouvertes à compter du 15 décembre 2021.

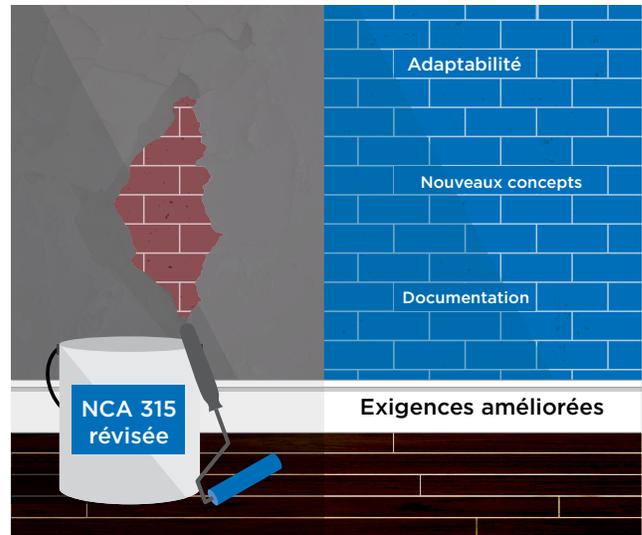
Quelle est l'ampleur des changements apportés à la NCA 315?

Le modèle de risque d'audit ne change pas. La NCA 315 a néanmoins été révisée et réorganisée en profondeur. Les améliorations apportées visent à renforcer les exigences concernant l'identification et l'évaluation des risques pour favoriser la mise en œuvre de meilleures réponses aux risques identifiés. Entre autres changements, mentionnons que les exigences relatives à la documentation de l'exercice du jugement professionnel ont été renforcées et que, pour aider l'auditeur à appliquer le modèle de risque d'audit, la norme révisée introduit non seulement des améliorations et des clarifications, mais aussi de nouveaux concepts et de nouvelles définitions. C'est pourquoi il est important que les professionnels en exercice comprennent les changements apportés à la norme

et l'incidence que ces derniers auront sur leurs missions.

Quelles sont les principales différences par rapport à la NCA 315 actuelle?

Les changements apportés à la norme et les buts visés par ceux-ci sont résumés dans la fiche d'information *Coup d'œil sur : La norme ISA 315 (révisée en 2019), Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives*, que l'IAASB a élaborée. Étant donné que la norme ISA 315 (révisée en 2019) a été adoptée à titre de NCA sans modification pour le Canada, les changements décrits dans cette fiche d'information valent pour les deux normes. Vous trouverez ci-dessous des liens vers les versions française et anglaise de cette publication.



Français : www.frascanada.ca/-/media/frascanada/cas/resources/bdc-cnac-nca-315-revisee-mai-2020.pdf?la=fr

Anglais : www.ifac.org/system/files/publications/files/IAASB-Introduction-to-ISA-315.pdf

Quelles sont les autres ressources utiles?

- [Base des conclusions \(mai 2020\)](#)
- [NCA 315, Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives \(NIFC Canada\)](#)

Pour vous faciliter la tâche, CPA Canada prévoit de publier un outil de mise en œuvre à l'intention des auditeurs, ainsi qu'un document d'information qui vous aidera à expliquer les changements à venir à vos clients.

Commentaires

Nous vous prions de faire parvenir vos commentaires sur le présent bulletin *Alerte audit et certification*, ou vos suggestions pour les prochains bulletins, à :

Kaylynn Pippo, CPA, CA

Directrice de projets, Audit et certification
Recherche, orientation et soutien

Comptables professionnels agréés du Canada
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2
Courriel : kipppo@cpacanada.ca

AVERTISSEMENT

La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de cette publication. Le bulletin *Alerte audit et certification* n'est pas publié sous l'autorité du Conseil des normes d'audit et de certification.

© 2020 Comptables professionnels agréés du Canada